

Le 4 juillet 2014

JORF n°0003 du 4 janvier 2013

Texte n°13

DECISION

Décision du 26 décembre 2012 révisant la liste des pays d'origine sûrs

NOR: INTV1243372S

Le conseil d'administration de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 722-1 et L. 741-4 (2°) ainsi que ses articles R. 722-1, R. 722-2 et R. 722-3 ;

Vu la décision du 30 juin 2005 fixant la liste des pays d'origine sûrs ;

Vu la décision du Conseil d'Etat n° 336 034 en date du 23 juillet 2010 ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 21 décembre 2012,

Décide :

Article 1

Est retirée de la liste établie par la décision du 30 juin 2005 susvisée :

La République du Mali (en ce qui concerne les ressortissants de sexe masculin).

Article 2

La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait le 26 décembre 2012.

Le président,
J. Gaeremynck

